



L'Association Mieux Prescrire (AMP) Késako ?

Prescrire n'est pas seulement le nom d'une revue et de productions associées, c'est aussi un mouvement professionnel, des objectifs, des méthodes, visant à améliorer les soins. Tout cela sous-tend les statuts de l'Association Mieux Prescrire.

Une association pour favoriser des soins de qualité

L'objectif et le champ d'action de *Prescrire* sont résumés dans l'article 1 des statuts de l'Association Mieux Prescrire (AMP) : « *Œuvrer, en toute indépendance, pour des soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients. À cet effet, l'Association pourra prendre toute initiative et entreprendre toute action à des fins de formation des professionnels de santé, de sensibilisation, d'information, et d'amélioration des pratiques* ».

Chaque mot compte dans cet article, et pèse lourd dans la motivation de l'équipe *Prescrire*, comme dans celle des soignants qui contribuent au "mouvement *Prescrire*" : indépendance, intérêt premier des patients, soins de qualité, et aussi actions visant à peser dans le débat public pour orienter les décisions politiques dans le sens de l'intérêt des patients (1).

Une association avec un but clairement non lucratif

Parmi les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Association, figure l'information solide et indépendante sur les médicaments, les stratégies diagnostiques et thérapeutiques, et de prévention. La volonté de répondre à ces besoins a été à l'origine de la naissance de la revue *Prescrire*. Ses abonnés sont le moteur

exclusif de la vitalité de *Prescrire*, et de sa pérennité. D'autres productions *Prescrire* ont suivi : la *Bibliothèque électronique Prescrire*, l'édition en anglais de *Prescrire*, les sites internet *Prescrire* en français et en anglais, les formations et les programmes *Prescrire* d'amélioration des pratiques professionnelles, etc. Les revenus générés par les productions (abonnements aux revues, inscriptions aux formations) assurent l'indépendance de la Rédaction. La forme juridique d'association loi française de 1901 reflète l'éthique du mouvement *Prescrire*, sans but lucratif (a)(2).

Une association pour ceux qui veulent apporter un soutien supplémentaire à Prescrire

Les abonnés à *Prescrire* et les participants aux formations *Prescrire* sont les moteurs indispensables du mouvement *Prescrire*. Parmi eux, bienvenue à tous ceux qui souhaitent adhérer à l'AMP, que ce soit pour apporter leur soutien, se rapprocher davantage de l'équipe et des autres adhérents, formaliser leur adhésion à la Charte "Non merci...", ou pour élire leurs représentants au Collège des Abonnés de l'Assemblée Générale de l'AMP, aux côtés des Collèges des Rédacteurs, des Fondateurs et des Conseillers.

Prescrire

a- Lire aussi dans ce numéro pages 164-165 "Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2011-2012".

1- *Prescrire* Rédaction "Exercer sa citoyenneté" *Rev Prescrire* 2012 ; 32 (350) : 881.

2- "Productions *Prescrire* : le juste prix" *Rev Prescrire* 2013 ; 32 (352) : La Lettre aux Abonnés page IV.

Adhérer à l'Association Mieux Prescrire, c'est simple !

Il suffit :

- ▶ d'être abonné à *Prescrire* à titre individuel ou inscrit à la *Formation Prescrire Infirmière* depuis 2 ans ou plus ;
- ▶ de se reconnaître dans la Charte "Non merci..." (disponible en accès libre sur www.prescrire.org, dès la page d'accueil), et s'engager à la respecter ;
- ▶ d'avoir acquitté sa cotisation annuelle : 50 euros (ou 22 euros, tarif réduit pour les étudiants et les abonnés bénéficiant des tarifs Soutien international).

Contact pour renseignements ou adhésion

Association Mieux Prescrire - 83 bd Voltaire - 75558 PARIS CEDEX 11 (FRANCE)
Courriel : amp@prescrire.org - Tél. : (33)(0)1 49 23 72 80 - Fax : (33)(0)1 48 07 87 32

Statuts, renseignements sur l'AMP sur www.prescrire.org